

Ecole de Saint-Julien de Coppel
04.73.68 .39.88
ecole.st-julien-de-coppel.63@ac-clermont.fr

Bonjour,

Votre enfant fréquentera la classe de Petite Section de notre école à la rentrée de septembre 2016, nous lui souhaitons la bienvenue pour le début d'une expérience éducative que nous espérons riche pour elle/lui.

Le jour de la rentrée « officielle » est fixé le jeudi 1er septembre à 9h. L'enseignante, Céline Chalamet-Provenchère, choisit de faire une rentrée décalée, afin de permettre aux plus petits de rentrer plus tranquillement ; les enfants de Petite Section rentreront à 10h au lieu de 9h le jeudi 1er et le vendredi 2 septembre. L'école maternelle a pour but avant tout de sociabiliser les jeunes enfants, leur apprendre à vivre ensemble, à écouter, à s'écouter, à respecter des règles et leur « apprendre à apprendre ».

L'enseignante de maternelle est secondée dans sa tâche par une ATSEM (agent territoriale spécialisée pour l'école maternelle) : Renée Marotte.

Le vendredi 10 juin à 18h30, une réunion est proposée par l'enseignante dans la classe (sans les enfants si possible).

Le samedi 18 juin, un moment d'accueil est proposé pour l'enfant accompagné d'un des deux parents, de 10h à 11h (suivi d'un goûter de bienvenue)

Vous trouverez ci-dessous quelques informations sur le fonctionnement de l'école en général ; d'autres informations sur la vie de classe vous seront données dans les premières semaines d'école, lors de la réunion de rentrée organisée par l'enseignante.

D'ici là, si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à nous contacter par mail ou téléphone ; en tant que nouveaux « parents d'élève », il est normal d'avoir des questions, et normal d'avoir des réponses !

Voici quelques informations sur le fonctionnement général de l'école :

- Les enfants ont classe du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 16h (sauf le mercredis après-midi).
- Le matin, un service de garderie est assuré dès 7h, jusqu'à 8h50.
- Le portail de l'école ouvre ses portes à 8h50 ; en maternelle, l'enfant est accompagné jusque dans sa classe, où la maîtresse et l'Atsem l'accueillent.
- Les enfants qui ne viennent que le matin sont récupérés dans la classe auprès

de l'enseignante ou de l'Atsem, à midi.

- Les enfants qui mangent à la cantine sont accompagnés dès midi par le personnel communal dans la cuisine de la salle des fêtes où ils prennent leur repas. Dès leur repas fini, ils sont raccompagnés à l'école pour aller faire la sieste. La classe reprend pour eux après le temps de sieste.

Après l'école :

- Vous pourrez, si vous en avez la possibilité, venir chercher votre enfant à 16h à l'école. Dans le cas contraire, à partir de 16h, un service de garderie **gratuite** vous sera proposé jusqu'à 16h30, suivi d'une garderie payante de 16h30 à 18h30.
- Il vous sera proposé d'inscrire votre enfant aux « TAP », dont vous avez certainement entendu parler. Il s'agit des activités mises en place par la municipalité (suite à la réforme des rythmes scolaires), de 16h15 à 17h15. L'année scolaire 2015-2016, les enfants ont bénéficié des activités suivantes : lecture, musique et jeux de société, activités manuelles. La municipalité vous informera des activités proposées d'ici le début de l'année scolaire.
- Pour les plus grands, une étude surveillée, durant laquelle les enfants peuvent faire leurs devoirs de 16h15 à 17h15, est aussi proposée par la municipalité, et surveillée par les enseignants.

Vous pourrez connaître les détails de l'inscription aux services de cantine, garderie, TAP, études surveillées, en vous adressant à la mairie.

Documents et matériel qui vous seront demandés à la rentrée :

- Je vous ferai vérifier/compléter dès la rentrée la fiche de renseignement afin que nous disposions au plus tôt de toutes les coordonnées pour vous joindre en cas de besoin. Cette fiche est à remplir très soigneusement, et toute modification en cours d'année doit être signalée sans attendre.
- Prévoir une liste de toutes les personnes que vous autoriserez à venir récupérer votre enfant. Cette liste peut changer en cours d'année ; votre enfant ne sera pas confié à une personne n'étant pas sur la liste.
- Il vous sera demandé une attestation d'assurance ; votre enfant doit être assuré en responsabilité civile, mais également en individuelle accident. Les deux mentions doivent être précisées sur l'attestation.

Pour le matériel, outre le traditionnel petit cartable, merci de prévoir :

- mouchoirs en papier
- chaussons
- tablier pour la peinture (un vieux t-shirt convient très bien)

Merci

Y. Fournet-Fayard, directeur.